

Plan d'action de développement durable
du



2025-2027

Produit par



Véronique St-Onge, éco-conseillère

www.ecoconseilsymbios.com

Décembre 2024

Table des matières

Plan d'action	1
Mesure n° 1	2
Produire un registre détaillé des déplacements et de l'hébergement du personnel	2
Mesure n° 2	3
Compenser les émissions de gaz à effet de serre	3
Mesure n° 3	4
Optimiser les déplacements	4
Mesure n° 4	5
Évaluer les impacts des publicités	5
Mesure n° 5	7
Récupérer la matière organique dans les bureaux	7
Mesure n° 6	8
Diminuer la consommation de papier	8
Mesure n° 7	9
Réaliser des activités de sensibilisation auprès des employés	9
Mesure n° 8	10
Substituer l'utilisation du carton mousse par d'autres options plus écologiques	10
Mesure n° 9	11
Développer une politique de gestion matérielle écoresponsable	11
Mesure n° 10	12
Développer une politique d'acquisition écoresponsable	12
Mesure n° 11	13
Favoriser un entretien ménager plus écoresponsable	13
Mesure n° 12	14
Diversifier les profils des administrateurs	14
Mesure n° 13	15
Organiser des événements sur le cinéma écoresponsable	15
Mesure n° 14	16
Présenter des films qui traitent d'enjeux socio-environnementaux	16

Plan d'action

Le plan d'action de développement durable de CINEMANIA a été développé à la suite de la réalisation du bilan de développement durable d'octobre à décembre 2024. Le bilan a permis de faire ressortir les principaux impacts environnementaux de l'organisme, cibler les principaux enjeux et proposer une série de recommandations dont certaines ont été retenues pour le premier plan d'action de développement durable. Un souci de bien prendre en compte quatre dimensions du développement durable (sociale, environnementale, économique et de gouvernance) a encadré le choix des mesures. De même, les impacts les plus importants ont été pris en considération afin d'améliorer globalement et significativement l'empreinte écologique des activités de l'organisme.

Le plan couvre la période 2025-2027, soit pour TROIS ans. Il sera évidemment possible et souhaitable d'y apporter des modifications en cours de route si des changements dans les activités ou les orientations de l'organisme survenaient. Une reddition de compte sera produite à la fin de la période de mise en œuvre pour diffuser publiquement le niveau d'atteinte des différentes cibles fixées à chaque mesure. Ensuite, un nouveau plan d'action sera conçu pour la seconde période de mise en œuvre.

Le plan d'action vise à atteindre les six objectifs suivants :

- **Réduire l'empreinte carbone de l'organisme**
- **Réduire l'empreinte socio-environnementale publicitaire de l'organisme**
- **Améliorer la gestion des matières résiduelles**
- **Soutenir les entreprises locales durables**
- **Faire évoluer la gouvernance**
- **Devenir un moteur de sensibilisation**

Afin de réaliser les mesures et en assurer un suivi, tout en évitant de surcharger une seule personne, un comité de suivi du plan d'action de développement durable (PADD) sera créé. Il sera idéalement composé d'au moins 2 employés pour que les décisions soient réfléchies en équipe. Le comité de suivi du PADD se réunira régulièrement, selon la disponibilité des membres, afin de planifier la mise en œuvre progressive des différentes mesures, se partager les tâches et évaluer la progression. Pour cette raison, le responsable de plusieurs mesures est le comité de suivi du PADD. Toutefois, dans d'autres cas, le responsable peut être le directeur général ou un autre directeur.trice.

L'année financière de CINEMANIA se termine le 30 novembre. Ainsi, si l'échéance indiquée à la mesure est 2025, cela signifie que la mesure sera mise en œuvre entre le 1^{er} décembre (ou date d'adoption subséquente par le conseil d'administration pour la première année) et le 30 novembre 2025. Le plan d'action prendra fin le 30 novembre 2027.

<p>Mesure n° 1</p> <p>Produire un registre détaillé des déplacements et de l'hébergement du personnel</p>
<p>Objectif Réduire l'empreinte carbone de l'organisme</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre CINEMANIA ne détient pas de registre précis de l'ensemble des déplacements effectués par les employés et les invités, ni des besoins en hébergement. Afin de mesurer avec certitude les émissions de gaz à effet de serre générées par l'organisme au niveau du transport, un registre sera tenu à jour pour comptabiliser le kilométrage effectué soit par les employés, soit par les invités, pour chacun des déplacements par type de moyen de transport : voiture, train et avion. Les déplacements quotidiens pour se rendre au bureau ne seront pas pris en compte. Le registre comprendra également une comptabilisation des hébergements nécessaires lors des déplacements à l'étranger pour le personnel ainsi que l'hébergement à Montréal pour les invités. Il sera donc possible de connaître le nombre de jours/chambres louées par année. Bien que les émissions de GES liées à l'hébergement soient minimes, leur comptabilisation permettra de connaître l'impact réelle de cette activité. Le registre sera créé pour débiter la comptabilisation en janvier 2025.</p>
<p>Responsable Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget 1225\$ (estimation d'un maximum de 5 journées de travail par année à 35\$/h)</p>
<p>Cible Détenir un registre exhaustif de tous les déplacements et hébergement</p>
<p>Échéancier 2025</p>

<p>Mesure n° 2</p> <p>Compenser les émissions de gaz à effet de serre</p>
<p>Objectif</p> <p>Réduire l’empreinte carbone de l’organisme</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>Par la nature de ses activités, CINEMANIA doit effectuer plusieurs déplacements par année qui émettent d’importantes quantités de gaz à effet de serre. Dans l’objectif de devenir carboneutre et de pouvoir s’afficher ainsi auprès de sa clientèle et des invités, les émissions générées par ces déplacements seront compensées en acquérant des crédits carbones certifiés d’une organisation québécoise sur le marché volontaire. Des démarches seront entreprises afin de sélectionner les crédits carbones et ensuite les acheter pour compenser les émissions.</p> <p>Puisqu’il n’existe pas de registre des déplacements exhaustifs, le développement d’un tel registre sera d’abord implanté pour l’année 2025 afin de quantifier avec précision les émissions générées par les déplacements (voir mesure 1). Les crédits carbones pour les émissions liées au déplacement des artistes, qui représentent le tiers des invités, seront achetés en décembre 2025 pour compenser les émissions mesurées du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025. L’année suivante, les émissions liées au déplacement des invités professionnels seront compensées, de même que pour les déplacements des employés, si le financement nécessaire est trouvé.</p> <p>Pour financer cette importante mesure, CINEMANIA évaluera différentes possibilités, notamment la recherche de subventions et la possibilité de suggérer aux invités de payer la compensation de leur billet d’avion eux-mêmes. La possibilité d’imposer la classe économique pour le transport par avion sera également évaluée.</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>10 000 à 16 000\$ pour l’achat des crédits carbone par année, variable en fonction des organismes qui vendent les crédits carbone.</p>
<p>Cible</p> <p>Compenser 25% émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements – 2026 Compenser 50% émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements – 2027</p>
<p>Échéancier</p> <p>2026</p>

<p>Mesure n° 3</p> <p>Optimiser les déplacements</p>
<p>Objectif</p> <p>Réduire l’empreinte carbone de l’organisme</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>Puisqu’il n’est pas possible de réduire significativement les déplacements en invitant moins d’invités internationaux, leur présence étant très attendue des clients du festival, et qu’il n’est pas non plus possible de réduire les déplacements des employés pour la participation à des jurys à l’étranger, l’optimisation des déplacements sera priorisée. Ainsi, le choix des membres du jury pendant le festival sera fait de façon que les jurés puissent aussi présenter des films pendant leur séjour à Montréal. Ils auront de la sorte deux fonctions, ce qui permettra à terme de réduire environ de moitié le nombre d’invités.</p> <p>De même, CINEMANIA va tenter au maximum de partager les vols des invités avec d’autres festivals ou événements en Amérique du Nord afin que les invités ne se déplacent pas uniquement pour CINEMANIA. Par exemple, une association sera évaluée avec le Festival International du Film Francophone en Acadie qui se trouve à Moncton, Nouveau-Brunswick, et qui se déroule chaque année aux mêmes dates que CINEMANIA, à quelques jours près, au mois de novembre.</p>
<p>Responsable</p> <p>Directeur général</p>
<p>Budget</p> <p>Idem, voire réduction des frais de déplacement.</p>
<p>Cible</p> <p>50% des membres du jury présentent des films.</p>
<p>Échéancier</p> <p>2026 – 50%</p> <p>2028 – 75%</p>

Mesure n° 4

Évaluer les impacts des publicités

Objectif

Réduire l'empreinte socio-environnementale publicitaire de l'organisme

Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre

CINEMANIA doit faire beaucoup de publicités pour attirer les gens à participer au festival. Plusieurs stratégies publicitaires ont été développées au cours des années, certaines étant plus efficaces que d'autres et certaines ayant plus d'impacts socio-environnementaux que d'autres. L'objectif de cette mesure est de lister et quantifier toutes les publicités réalisées, imprimées ou non, incluant les produits promotionnels, afin d'évaluer lesquelles semblent les plus efficaces et estimer les impacts de chacune. La réalisation d'un sondage auprès de la clientèle pendant le festival permettrait d'obtenir des données plus précises sur la façon dont les clients ont entendu parler du festival. Quant aux impacts, même si ceux des publicités électroniques sont encore peu connus, une estimation qualitative peut être effectuée. Par exemple, les publicités vidéo ont plus d'impacts que les publicités audios. Quant aux publicités écrites sur support électronique (panneaux électroniques, infolettres, médias sociaux, etc.), leur diffusion peut avoir plus d'impacts qu'une publicité imprimée, surtout si le papier utilisé pour l'impression provient de forêts gérées durablement (certification FSC) et contient des fibres post-consommation. De plus, l'impression peut être faite par une entreprise locale alors que la diffusion électronique est souvent faite sur des serveurs à l'étranger.

Pour ce qui est des produits promotionnels, une évaluation de leur efficacité sera réalisée afin de revoir les stratégies, au besoin. Par exemple, un sondage de satisfaction auprès des bénévoles permettra de savoir si ces derniers portent leur chandail aux couleurs du festival le reste de l'année. S'ils s'en départissent, une autre façon de les identifier sera évaluée (ex. : dossard, cocarde), de même qu'une autre façon de les remercier (gratuités pour des événements ou présentations de films ou encore une fête pour les bénévoles).

Une évaluation de l'appréciation des sacs réutilisables (*tote bags*) pourra aussi être effectuée, considérant que la plupart des gens ont une surabondance de sacs réutilisables à la maison. Des alternatives de cadeaux pour les invités pourront être évaluées, tel qu'un produit québécois ou artistique.

Responsable

Comité de suivi du PADD

Budget 2450\$ (estimation d'un maximum de 10 journées de travail à 25\$/h)
Cible Réaliser une évaluation de l'ensemble des activités publicitaires
Échéancier 2026

<p>Mesure n° 5</p> <p>Récupérer la matière organique dans les bureaux</p>
<p>Objectif</p> <p>Améliorer la gestion des matières résiduelles</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>La matière organique générée dans les bureaux de CINEMANIA est éliminée avec les déchets. Or, la ville de Montréal offre dorénavant la collecte des matières organiques avec le bac brun depuis le 1^{er} septembre 2024 dans presque tout le quartier du Plateau Mont-Royal¹. Bien que CINEMANIA soit locataire de ses bureaux, des démarches seront entreprises pour évaluer la possibilité d’obtenir le service de récupération offert par la Ville. Le propriétaire de l’immeuble sera également rencontré pour discuter de la mise en œuvre, notamment l’emplacement des bacs bruns.</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>Inconnu. Le service étant offert par la Ville, cette mesure devrait être à coût nul, sauf peut-être l’achat de bacs.</p>
<p>Cible</p> <p>Récupérer les matières organiques générées dans le bureau dans le but de les valoriser.</p>
<p>Échéancier</p> <p>2025</p>

¹ Modalités de la collecte des bacs bruns sur le Plateau Mont-Royal, <https://montreal.ca/demarches/connaitre-les-modalites-de-la-collecte-des-residus-alimentaires?arrondissement=PMR>

<p>Mesure n° 6</p> <p>Diminuer la consommation de papier</p>
<p>Objectif</p> <p>Améliorer la gestion des matières résiduelles</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>CINEMANIA imprime peu dans ses bureaux, car la plupart des fichiers sont dorénavant conservés de façon électronique. Toutefois, afin d'améliorer ses pratiques, le mode d'impression recto-verso sera systématiquement programmé sur chaque poste informatique. De même, du papier d'impression fait à 100% de fibres post-consommation sera acheté pour les impressions au bureau².</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>200\$ pour l'achat de papier fait à 100% de fibres post-consommation, mais réduction potentiel du nombre de feuilles imprimées par l'impression recto-verso.</p>
<p>Cible</p> <p>Ajout de l'option d'impression recto-verso sur tous les postes informatiques 100% du papier est fait à 100% de fibres post-consommation</p>
<p>Échéancier</p> <p>2026</p>

² Voir le site de Bureau en gros, Rolland Enviro-copie 100% fibres post-consommation : https://www.bureauengros.com/products/975365-fr-rolland-papier-de-copie-recycle-enviro-85po-x-11po-92-brillant-20-lb-500-feuilles?listId=scoped_search

<p>Mesure n° 7</p> <p>Réaliser des activités de sensibilisation auprès des employés</p>
<p>Objectif</p> <p>Améliorer la gestion des matières résiduelles</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>Que se soit sur les avantages d’apporter un lunch zéro déchet, l’impression recto-verso ou encore la réduction de la consommation d’énergie en fermant les appareils électroniques (plutôt que la veille), des capsules de sensibilisation environnementale seront affichées dans les bureaux de CINEMANIA et/ou diffusées par courriel pour sensibiliser les employés aux enjeux du développement durable. Bien que cette mesure dépasse l’objectif lié à la gestion des matières résiduelles, une attention particulière sera portée à cet objectif dans le choix des capsules.</p> <p>Ces capsules partageront aussi la démarche globale de développement durable entreprise par CINEMANIA en faisant connaître la stratégie et le plan d’action auprès des employés et des bénévoles.</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>Temps alloué à la production et impression/diffusion des capsules (une journée par année).</p>
<p>Cible</p> <p>Produire deux capsules de sensibilisation par année.</p>
<p>Échéancier</p> <p>2025</p>

<p>Mesure n° 8</p> <p>Substituer l'utilisation du carton mousse par d'autres options plus écologiques</p>
<p>Objectif Améliorer la gestion des matières résiduelles</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre Du carton mousse (<i>foam core</i>) est utilisé pour différents usages publicitaires. Cette matière est non recyclable et volumineuse. Elle ne peut pas être réutilisée, car les impressions sont faites sur le carton mousse directement et les visuels changent chaque année. Cette mesure vise donc à substituer le carton mousse par d'autres supports publicitaires plus écologiques. Par exemple, les informations à transmettre pourraient être affichées sur des écrans électroniques ou encore sur des babillards ou des tableaux effaçables. Il est également possible d'imprimer sur des affiches en papier, facilement recyclables et de beaucoup plus faible volume, puis de les apposer sur des supports réutilisables à chaque année.</p>
<p>Responsable Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget Idem à la pratique actuelle ou moindre</p>
<p>Cible 100% des cartons mousses sont substitués</p>
<p>Échéancier 2025</p>

<p>Mesure n° 9</p> <p>Développer une politique de gestion matérielle écoresponsable</p>
<p>Objectif</p> <p>Améliorer la gestion des matières résiduelles</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>Comme toute organisation détenant un bureau où travaillent des employés, CINEMANIA doit gérer du matériel. Que ce soit pour le mobilier, les équipements électriques, le matériel électronique ou toute autre acquisition, CINEMANIA développera une politique écoresponsable de gestion du matériel afin d'optimiser ses processus d'entretien, de renouvellement et de disposition. Cette politique pourra inclure la fréquence à laquelle le matériel sera entretenu et renouvelé ainsi que la façon dont il faudra en disposer. Afin de prendre en compte la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique et finalement élimination), des mesures de réduction à la source et de réemploi seront préconisées. À cet effet, des organismes de bienfaisance pourraient être contactés afin de valider leur capacité à venir récupérer du matériel, tel que de l'ameublement, pour le réemploi en cas de besoin. Quant au matériel en fin de vie, la politique précisera les endroits où ces produits doivent être déposés, tel que le matériel informatique et électronique. Identifier clairement les destinations finales du matériel que possède l'organisme dans le cadre d'une politique a l'avantage de formaliser la démarche pour les futurs employés, simplifier la réflexion à chaque fois qu'il faut se départir d'un objet et s'assurer que le geste posé sera écoresponsable.</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>735\$ pour le développement de la politique (estimation de trois jours de travail à 35\$/h)</p>
<p>Cible</p> <p>Gérer tous les biens matériels selon la hiérarchie des 3RV-E</p>
<p>Échéancier</p> <p>2027</p>

<p>Mesure n° 10</p> <p>Développer une politique d'acquisition écoresponsable</p>
<p>Objectif</p> <p>Augmenter les impacts positifs sur le milieu</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>CINEMANIA fait affaire avec plusieurs fournisseurs, que ce soit pour l'hébergement, le transport, les locations de salles, les aliments servis lors de certains événements, des services professionnels, des équipements, des fournitures de bureau et bien d'autres. Pour le moment, il n'existe pas de critère d'acquisition écoresponsable pour choisir les fournisseurs, de même que les produits et les services.</p> <p>La mesure consiste à développer une politique d'acquisition écoresponsable pour l'ensemble des acquisitions réalisées par l'organisme. Une grille d'analyse multicritères sera développée afin d'évaluer sur quels critères pondérés devra s'appuyer chacun des achats, et ce par catégorie afin de réduire le nombre de grilles nécessaires. À titre d'exemple, une grille pourrait être développée pour les services professionnels, une autre pour les services alimentaires, une autre pour les déplacements (transport, hébergement, restaurants) et une autre pour le matériel (achat et location). Entre autres critères, le choix d'un fournisseur local pourrait aussi être préconisé. Pour les hébergements, la recherche de la certification Clé verte³ pourrait être envisagée.</p> <p>À terme, cette politique permettra de mieux orienter chacun des achats effectués afin de rendre les acquisitions de l'organisme plus écoresponsables.</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>1225\$ pour le développement de la politique (estimation d'une semaine de travail à 35\$/h)</p>
<p>Cible</p> <p>Détenir une politique d'acquisitions écoresponsables</p>
<p>Échéancier</p> <p>2027</p>

³ Site Internet de la certification Clé verte : <https://greenkeyglobal.com/fr/>

<p>Mesure n° 11</p> <p>Favoriser un entretien ménager plus écoresponsable</p>
<p>Objectif</p> <p>Augmenter les impacts positifs sur le milieu</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>En lien avec la mesure précédent, CINEMANIA souhaite privilégier l'utilisation de produits d'entretien et d'hygiène personnelle aux caractéristiques écoresponsables. Dans l'objectif de réduire son empreinte écologique globale, l'organisme vise à rechercher un service d'entretien ménager qui lui permettra de choisir des produits aux caractéristiques écologiques, par exemple qui détiennent la certification « Écologo » ou qui sont biodégradables. Ainsi, les produits nettoyants et les savons à main auront des caractéristiques écologiques et les papiers jetables (papiers de toilette et papiers à main) seront fabriqués à 100% de fibres post-consommation.</p> <p>CINEMANIA ayant un contrat en cours avec une entreprise d'entretien ménager, il faudra tenir compte du délai nécessaire pour annuler ce contrat, s'il y a lieu. Toutefois, des démarches seront entreprises d'ici là afin d'obtenir des soumissions d'autres entreprises d'entretien ménager afin de comparer les coûts et les avantages ou encore demander au sous-traitant actuel d'offrir des produits écoresponsables. Il serait également possible d'acheter les produits écologiques pour le sous-traitant.</p>
<p>Responsable</p> <p>Directeur général</p>
<p>Budget</p> <p>Coût similaire au contrat actuel</p>
<p>Cible</p> <p>100% des produits d'entretien et d'hygiène personnelle dans le bureau ont des caractéristiques écologiques.</p>
<p>Échéancier</p> <p>2025</p>

<p>Mesure n° 12</p> <p>Diversifier les profils des administrateurs</p>
<p>Objectif Faire évoluer la gouvernance</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre Afin d'apporter davantage de diversité au sein de son conseil d'administration dans le but de stimuler le développement de nouvelles idées, de nouvelles stratégies, et ainsi toucher un plus large public, CINEMANIA souhaite modifier ses règlements généraux. Ces derniers sont anciens et doivent être revus. Ainsi, il est proposé de les réviser entre autres afin de réserver un siège d'administrateur aux personnes de 35 ans et moins et d'y indiquer également l'objectif de parité homme-femme dans le conseil d'administration. Pour stimuler le recrutement de nouveaux administrateurs, une campagne pourrait être réalisée pendant le festival auprès de la clientèle et des partenaires.</p>
<p>Responsable Directeur général</p>
<p>Budget 200\$ pour la campagne de recrutement (publications)</p>
<p>Cible Obtenir la parité sur le conseil d'administrateur et la présence d'au moins un.e jeune de moins de 35 ans.</p>
<p>Échéancier 2026</p>

<p>Mesure n° 13</p> <p>Organiser des événements sur le cinéma écoresponsable</p>
<p>Objectifs</p> <p>Devenir un moteur de sensibilisation</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>À travers CINEMANIA PRO, au moins une conférence sera organisée à chaque festival pour traiter du sujet du cinéma écoresponsable, particulièrement le tournage. À titre d'exemple, l'accréditation <i>On tourne vert</i>⁴ sera présentée et des producteurs ayant obtenu l'accréditation pourront témoigner de leur expérience. Considérant l'impact environnemental des productions audiovisuelles, l'accréditation <i>On tourne vert</i> a été développée pour reconnaître les productions écoresponsables au Québec. Elle s'adresse aux plateaux de tournage qui désirent entreprendre et faire reconnaître une démarche en développement durable. Ainsi, l'objectif du projet est donc de favoriser et d'encourager l'implantation de pratiques écoresponsables dans les productions audiovisuelles. Pour obtenir l'accréditation <i>On tourne vert</i>, les productions doivent mettre en place une série de mesures écoresponsables sur leur plateau et être en mesure de démontrer les actions mises en place. Plusieurs outils et ressources sont disponibles en ligne.</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>Inclut dans le budget pour l'organisation des événements du festival</p>
<p>Cible</p> <p>Tenir au moins une conférence par année sur le cinéma écoresponsable</p>
<p>Échéancier</p> <p>2026</p>

⁴ Voir le site de l'organisation : <https://ontournevert.com/fr/notre-accreditation/>

<p>Mesure n° 14</p> <p>Présenter des films qui traitent d'enjeux socio-environnementaux</p>
<p>Objectifs</p> <p>Devenir un moteur de sensibilisation</p>
<p>Description, mise en contexte et enjeux de mise en œuvre</p> <p>CINEMANIA offre déjà dans sa programmation environ 5% de films qui visent à sensibiliser l'auditoire à des enjeux socio-environnementaux. L'objectif de cette mesure est de s'assurer de toujours inclure des films à vocation de sensibilisation dans la programmation. Une section de la programmation sera réservée à ce type de films.</p> <p>De même, la programmation à l'intention de la clientèle scolaire sera diversifiée afin d'inclure de tels films pour sensibiliser les jeunes à différents enjeux, tel que la perte de la biodiversité, la pollution par les plastiques, les changements climatiques, les droits des femmes ou encore le commerce équitable. La présentation du film pourra inclure un débat entre les élèves et l'équipe de production du film.</p>
<p>Responsable</p> <p>Comité de suivi du PADD</p>
<p>Budget</p> <p>Inclut dans le budget du festival pour la programmation</p>
<p>Cible</p> <p>Présenter au moins 5% de films à vocation de sensibilisation socio-environnementale</p>
<p>Échéancier</p> <p>2027</p>

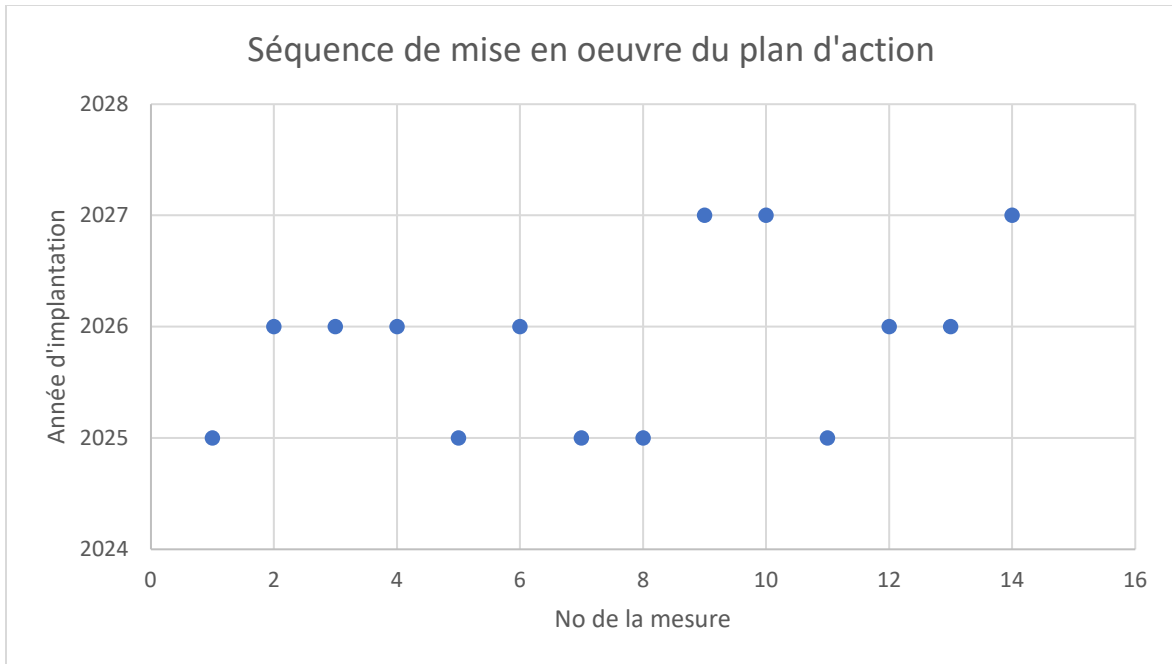


Figure 1 : Années de mise en œuvre des 14 mesures.